

Chef d'établissement (H/F) du Collège Saint Louis LORIENT (Morbihan)

Le Collège Saint Louis de Lorient accueille 516 élèves.

Il fait partie du Groupe scolaire Saint Louis-La Paix de 2 297 élèves

Missions :

- Direction du collège, en lien étroit avec la Tutelle du Diocèse de Vannes
- Animation de la communauté éducative
- Pilotage des différentes dimensions de l'établissement (pédagogie, gestion, immobilier, communication...)
- Attention particulière aux questions de pédagogie, du numérique et d'éducation
- Animation de la pastorale en lien avec l'APS et le prêtre de la paroisse
- Collaboration étroite avec les écoles et les lycées du secteur
- Maintien des liens avec les partenaires locaux
- Implication dans le rayonnement et le développement du collège
- Participation active aux réflexions et à la dynamique de l'Enseignement catholique de bassin
- Participation active aux travaux de l'OGEC et à l'évolution immobilière de l'établissement
- Cette mission s'exerce dans le cadre d'une coordination entre chefs d'établissement

Profil :

- Grand sens éducatif
- Attention et disponibilité aux familles
- Bonne capacité à fédérer la communauté éducative
- Bonne capacité à innover et entreprendre
- Capacité à travailler en équipe
- Intérêt pour les différentes dimensions de la pastorale
- Investissement institutionnel au profit de l'Enseignement catholique

Poste à pourvoir pour septembre 2020.

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le 10 avril 2020 à :

Monsieur Stéphane Gouraud,
Directeur diocésain de l'Enseignement catholique du Morbihan,
DDEC du Morbihan
CS 72196- 56005 VANNES CEDEX
claire.millet@enseignement-catholique.bzh

Prérequis afin de prétendre à un poste de chef d'établissement dans l'un des établissements de l'Enseignement catholique 56 : expérience confirmée en tant qu'enseignant ou éducateur dans l'Enseignement catholique et avoir suivi le parcours de formation initiale de chef d'établissement à l'Ecole des Cadres Missionnés. (Les candidats n'ayant pas suivi cette formation sont admis à postuler : leur candidature sera étudiée au cas par cas. Le candidat retenu devra alors suivre le parcours de certification des nouveaux chefs d'établissement auprès de l'ECM.)